

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Par l'acceptation de la facture, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et marquer son accord sur nos conditions générales de vente.
2. Pour engager notre firme, toute commande doit avoir été confirmée par écrit en nos bureaux.
3. Nous prenons toutes les dispositions nécessaires pour respecter les délais de livraison et nous n'acceptons aucune pénalité de retard.
4. En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de considérer la vente comme résolue de plein droit et sans mise en demeure. Les marchandises restent notre propriété aussi longtemps que son montant, augmenté d'éventuels intérêts, n'a pas été acquitté dans son intégralité. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommage et intérêt.
5. Le retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande sauf accord écrit de notre part.
6. Les marchandises sont expédiées aux risques et périls du destinataire, même en cas d'expédition franco.
7. Notre matériel est garanti 6 mois pièces et main d'oeuvre à dater de la date de facturation sauf indications contraires sur la facture, contre tout défaut de fabrication à condition que le client n'ait apporté aucune modification au produit sans notre consentement écrit ou que celui-ci n'ait utilisé le matériel de façon abusive, c'est à dire qu'il n'ait géré son matériel en "bon père de famille".  
Ne sont pas garanties les pannes survenues à cause du réseau électrique (différence de tensions, orage,...), à causes de conditions de stockage anormales chez le client ou à cause de troubles extérieurs n'incombant pas la responsabilité du vendeur.  
Cette garantie couvre la réparation ou l'échange gratuit de toute pièce reconnue défectueuse après examen, par un article identique ou reconnu de caractéristiques et de qualité au moins équivalentes.  
Notre obligation de garantie relative aux vices des biens se limite à celle de nos fournisseurs.  
Aucun retour de marchandise ne sera accepté par nos services sans accord préalable. Le matériel en retour, doit nous parvenir dans son emballage d'origine, tous les numéros de série et autocollants divers en place. Les frais et taxes résultant de ce retour sont à charge de l'acheteur.  
Le recours à la garantie ne permet pas de retarder l'échéance de paiement.  
Toute réclamation, pour être valable, doit être réalisée par écrit en nos bureaux au plus tard dans les 5 jours qui suivent la réception de la marchandise.
8. Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels dégâts survenus sur les programmes ou données du client, résultant d'une défaillance du matériel informatique, d'une utilisation incorrecte de celui-ci ou de toute autre cause, même pendant la période couverte par la garantie. Il incombe au client seul d'effectuer lui-même la sauvegarde de ses données.
9. Toutes les factures sont payables au comptant, net sans escompte, sauf stipulations contraires, claires et précises sur la facture.
10. En cas de retard de paiement, il sera dû de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 1 % par mois, à partir de la date de l'échéance, calculé sur l'intégralité de la créance devenue exigible. En outre, il sera dû un montant égal à 10 % du solde impayé avec un minimum de 62 Euro, de plein droit et sans mise en demeure à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible.
11. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.
12. Pour toutes les contestations ayant trait à ces factures ou contrats : au cas où la livraison s'effectue sur le territoire Belge, les juridictions de l'arrondissement de Neufchâteau sont seules compétentes; dans les autres cas il est fait attribution de compétence au tribunal se trouvant sur le territoire de notre siège social.
13. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues.
14. Sauf convention particulière dûment stipulée par écrit, toutes nos opérations sont régies par les conditions générales de vente ci-avant.